



**COMPTE-RENDU DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE  
du 21 OCTOBRE 2011**

Le vingt et un octobre deux mil onze, à 18 H 30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est assemblé en séance ordinaire salle du Trianon, à Villemoisson-sur-Orge, sous la présidence de Monsieur DECAUX, Président du Syndicat.

**PRESENTS** : les délégués des Communes de :

**ARPAJON** : M. COUVRAT, M. FICHEUX

**AVRAINVILLE** : M. CHARPENTIER

**BALLAINVILLIERS** : M. JADOT

**BOISSY SOUS ST-YON** : M. LASCAUX, Mme VAN HERPEN

**BREUILLET** : M. BRACHET, M. PELOU,

**BRUYERES LE CHATEL** : Mme BARAVIAN, M. DORET

**EGLY** : M. JUILLAN, M. MARCONNET

**EPINAY s/Orge** : M. LEGOUGE, M. LEBRUN

**GUIBEVILLE** : M. BOUILLAUX

**LA VILLE DU BOIS** : M. CARRE, M. BOURDY

**LA NORVILLE** : M. CHANON, M. PERNEL

**LINAS** : M. LEGRAND, M. DUGY, Mme PHILIPPOT

**LONGPONT-sur-ORGE** : Mme ANTONETTI,

**MAROLLES EN HUREPOIX** : Mme COUSIN, Mme LUNEAU

**MONTLHERY** : M. GAUCHET, M. PONS

**NOZAY** : M. MEIGNAN

**OLLAINVILLE** : M. FOUQUE

**ST GERMAIN LES ARPAJON** : Mme LEMAIRE

**SAVIGNY sur Orge** : M. NEUILLY

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE**

M. BOISSIERES, M. CHOLLEY, M. DHONDT, M. DONJON, M. ESPRIN, M. KRATOCHVIL, M. PERRUFEL, M. TANGUY, Mme CHABOT, M. GENDRE, M. PREVIDI.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES LACS DE L'ESSONNE**

M. COUTURIER, Mme OGBI.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES PORTES DE L'ESSONNE**

M. GARCIA, M. GERMAN, M. SAGETAT, M. TESSIER.

Secrétaire de séance : M. CHOLLEY

**ABSENTS EXCUSES :**

**AVRAINVILLE :** M. BERNAUDEAU

**BALLAINVILLIERS :** Mme HEBERT

**BREUILLET :** M. KUTNERIAN

**BRUYERES LE CHATEL :** Mme NORMAND

**LONGPONT s/ORGE :** M. CIUCIU

**MARCOUSSIS :** M. PIPARD, M. THOMAS, M. DOMENJOZ

**OLLAINVILLE :** M. DODOZ, M. JULIEN

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE**

M. BOUCHON, Mme SI ALI, Mme LESPINARD, Mme. RIGAULT

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES PORTES DE L'ESSONNE**

M. LAUZERAL, M. DEGIOANNI.

**POUVOIRS :**

M. MANCEAU (commune de Longpont s/Orge) donne pouvoir à Mme ANTONETTI

**Assistaient également à cette réunion :**

**Syndicat de l'Orge :**

- M. BOUCHY, Directeur général des Services
- M. BERNARD, Directeur général adjoint des Ressources
- M. VALOIS, Directeur général adjoint des Milieux Naturels
- Mme REINIER, Directeur général adjoint Assainissement
- M. NOUVEL, Responsable Juridique/Marchés Publics
- M. BREDA, Responsable service Finances
- M. MONCAUT, chef de service Prospective et Etudes des milieux

## RESUME

- Avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale *sous réserve* :
  - de l'intégration de la Charmoise au SIVOA conformément aux délibérations concordantes de toutes les collectivités concernées,
  - de la correction des erreurs existantes sur les cartes.
- Présentation de rapport annuel sur 2010 sur la qualité des eaux superficielles du bassin de l'Orge aval.
- Débat d'orientation budgétaire afin de préparer le budget primitif qui sera présenté le 12 décembre 2011

Bernard Decaux introduit la séance par quelques informations préalables :

- Chaque délégué dispose sur sa table d'un document intitulé « Les aides aux collectivités membres du Syndicat ». Il s'agit d'un document de synthèse des aides syndicales regroupant l'ensemble des services aux communes et communautés. Ce document sera envoyé prochainement aux maires et aux DGS. D'autres exemplaires sont disponibles sur demande.
- L'inauguration de la réouverture du Blutin est programmée le jeudi 27 octobre à 11h30. Les invitations ont été envoyées.
- L'abaissement des clapets « Drakkar » et « Valenton » à Athis-Mons, a eu lieu lundi 17 octobre. Ces abaissements permettent une reconnexion de l'Orge avec la Seine. Ainsi, 1,7 km de cours d'eau sont directement reliés à la Seine. Il s'agit des 9 et 10<sup>ème</sup> clapets abaissés sur l'Orge par le Syndicat.
- Phyt'Eaux Cités : une séance de remise de trèfles a été organisée le 20 octobre par le SEDIF en présence de Monsieur Santini. Un tableau récapitulatif par commune est distribué à chaque délégué et figure en annexe du compte-rendu de l'Assemblée Générale. Le lancement du dispositif « Phyt'eaux cités 2 » a été fait. Il comprend des communes supplémentaires sur l'Orge amont et le long de la Seine.

### Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 23 juin 2010

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu de l'Assemblée Générale du 23 juin 2010, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **Délibérations du Bureau du 15 septembre 2011**

prises en application de la délibération du Comité Syndical n° 2008/28 du 6 Mai 2008, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- N° 2011/55**                    **Annulation de titres de recettes n° 217, 218 et 291 budget Assainissement 2010 :**  
Autorisation est donnée au Président à procéder à l'annulation de ces titres.
- N° 2011/56**                    **Annulation du titre de recettes n° 288 de 2010 budget Assainissement :**  
Autorisation est donnée au Président à procéder à l'annulation de ce titre.
- N° 2011/57**                    **Annulation de titres de recettes n° 214 de 2009, 85 et 272 de 2010 budget Assainissement :** Autorisation est donnée au Président à procéder à l'annulation de ces titres.
- N° 2011/58**                    **Annulation de titres de recettes n° 125, 141 de 2001 et 147 de 2003 budget Assainissement :** Autorisation est donnée au Président à procéder à l'annulation de ces titres.
- N° 2011/59**                    **Signature avec VEOLIA/SEDIF de la convention relative à la facturation et au recouvrement de la redevance assainissement (communes d'Athis-Mons et Juvisy s/Orge :** Autorisation est donnée au Président à signer cette convention.
- N° 2011/60**                    **Demande de subventions pour le plan de gestion de la vallée de l'Orge :**  
Autorisation est donnée au Président à :
- déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil général de l'Essonne, de l'Agence des Espaces Verts et du Conseil régional Ile-de-France,
  - lancer la procédure d'appel d'offres correspondante,
  - signer le marché à venir et toutes pièces y afférant.
- N° 2011/61**                    **Demande de subventions pour le suivi du plan de gestion du site de Trévoix :**  
Autorisation est donnée au Président à :
- déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil général de l'Essonne, de l'Agence des Espaces Verts et du Conseil régional Ile-de-France,
  - lancer la procédure d'appel d'offres correspondante,
  - signer le marché à venir et toutes pièces y afférant.
- N° 2011/62**                    **Demande de subventions pour la gestion piscicole des bassins – Inventaires piscicoles pluriannuel :** Autorisation est donnée au Président à :
- déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil général de l'Essonne, et du Conseil régional Ile-de-France,
  - lancer la procédure d'appel d'offres correspondante,
  - signer le marché à venir et toutes pièces y afférant.
- N° 2011/63**                    **Demande de subventions pour la valorisation écologique de la mare « Joie de créer » :** Autorisation est donnée au Président à :
- déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil général de l'Essonne, et du Conseil régional Ile-de-France,
  - lancer la procédure d'appel d'offres correspondante,
  - signer le marché à venir et toutes pièces y afférant.

- N° 2011/64**      **Demande de subventions de fonctionnement pour deux postes d'animation Eaux Usées Non Domestiques (EUND)** : Autorisation est donnée au Président à déposer une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour deux postes d'animation de la politique des eaux usées non domestiques (un poste existant et un nouveau poste). En fonction de la réponse de l'Agence de l'Eau, il pourra être proposé dans le cadre du BP 2012 la création d'un poste d'animateur EUND supplémentaire.
- N° 2011/65**      **Travaux d'aménagement d'une aire de stationnement, bassin de Trévoix à Ollainville** : Autorisation est donnée au Président à lancer la procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux, signer le marché à intervenir et toutes les pièces y afférant.
- N° 2011/66**      **Lancement du marché à bons de commande pour la réalisation de curages périodiques des ouvrages d'assainissement** : Autorisation est donnée au Président à :
- lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen,
  - signer le marché de curage périodique des ouvrages d'assainissement à intervenir avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres, et toutes pièces y afférant.
- N° 2011/67**      **Travaux de dévoiement antenne de Boissy** : Autorisation est donnée au Président à :
- lancer la procédure d'appel d'offres relative aux travaux de dévoiement de l'Antenne de Boissy,
  - signer le marché de travaux à venir et toutes les pièces y affèrent.
- N° 2011/68**      **Convention cadre du programme d'actions concerté ANIYA 3** : Autorisation est donnée au Président à signer cette convention.
- N° 2011/69**      **Conventions avec la CAECE pour la gestion des eaux usées de Ris-Orangis** : Autorisation est donnée au Président à signer l'avenant et les deux conventions précités.
- N° 2011/70**      **Conventions avec Avrainville pour le doublement des redevances d'assainissement** : Autorisation est donnée au Président à signer les conventions de prestation de services pour le doublement des redevances d'assainissement avec la commune d'Avrainville.
- N° 2011/71**      **Modification du Compte Epargne Temps (CET)** : Autorisation est donnée au Président à modifier les règles relatives au Compte Epargne temps qui sont applicables à compter des congés de l'année 2011.

*Le Comité syndical prend acte des délibérations du Bureau du 15 septembre 2011.*

**DECISIONS DU PRESIDENT prises à compter de juin 2011**

en application de la délibération du Comité Syndical n° 2008/29 du 6 Mai 2008, relative à la délégation d'attributions du Comité Syndical au Président conformément à l'article L.5211-10 du CGCT.

- N°2011/25**      Signature de l'avenant n° 1 au marché d'évaluation de la valeur sociale, paysagère et écologique du site naturel du Perray et propositions de valorisation.

- N°2011/26** Signature, après mise en concurrence, du marché à procédure adaptée avec l'agence Viola Thomassen sise 6, rue Merlin – 75011 Paris relatif à l'étude prospective et paysagère de la vallée de l'Orge pour un montant de 31 000 € HT.
- N°2011/27** Signature, après mise en concurrence, du marché à procédure adaptée avec la société Aquasyva sise 145, rue de la République à 95100 Argenteuil relatif à la réouverture du Ru de la Source à St-Michel s/Orge pour un montant de 25 507 euros HT.
- N°2011/28** Signature, après mise en concurrence, du marché à procédure adaptée avec la société INERIS - Parc Technologique Alata - sise : BP 2 – 60550 Verneuil en Halatte, relatif à la problématique odeurs sur l'ensemble des réseaux syndicaux à l'échelle du bassin versant de l'Orge aval pour un montant de 134 193 € HT (soit 113 695 € HT pour la tranche ferme et 20 498 € HT pour la tranche conditionnelle).
- N°2011/29** Signature, après mise en concurrence, des marchés à procédure adaptée pour les lots 1 (véhicules berline 5 portes) et 3 (véhicule fourgonnette 3 portes) avec B.D.A. - 7, rue de la Longueraie - 91270 Vigneux sur Seine pour un montant de 12 934,20 € TTC (lot 1) et 23 981,22 € TTC (lot 2) et pour le lot 2 (véhicule utilitaire léger 3 portes) avec Come et Bardon - 119 à 123, avenue du Général de Gaulle - 91179 Viry-Châtillon cedex pour un montant de 14 744,81 € TTC.
- N°2011/30** Signature, après mise en concurrence, d'un marché à procédure adaptée avec l'entreprise SISAP FACADES - Avenue Chemin de Villepreux - 78210 St Cyr l'Ecole relatif à l'isolation thermique d'un bâtiment par l'extérieur pour un montant de 45 144,14 € HT.
- N°2011/31** Signature, après mise en concurrence, d'un marché à procédure adaptée avec la société C.I.A.E. 55, quai Victor Hugo - 77140 Nemours relatif à la mission de maîtrise d'œuvre : travaux de démantèlement des ouvrages hydrauliques Guiperreux et Vaucluse et confortement de leurs berges pour un montant de 16 925,00 € HT.
- N°2011/32** Signature, après la mise en concurrence, d'un marché à procédure adaptée avec le groupement SEMERU/AUTOMATISME SEGUIN - 3, rue Henri Poincaré - 92160 Antony relatif à la modernisation de l'architecture des automatismes du complexe "bassin de Brétigny/Leuville" pour un montant de 38 421,00 € HT.
- N°2011/33** Décision d'octroyer une aide de 6% du montant total des travaux estimés à 140 034 € HT relatifs à la route de Lormoy à Longpont sur Orge.
- N°2011/34** Signature, d'un bon de commande d'un montant de 12 222,96 euros HT, avec la société SETHA, sise 144, avenue Henri Barbusse, 93000 Bobigny pour la mise en place d'un mur dans la bache de la station Haute Borne.
- N°2011/35** Signature, après mise en concurrence, d'un marché à procédure adaptée avec B.D.A. - 7, rue de la Longueraie - 91270 Vigneux sur Seine pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire benne pour un montant de 31 043,60 € TTC.
- N°2011/36** Signature, après la mise en concurrence, d'un marché à procédure adaptée avec la société HYDROSPHERE - 2, avenue de la Mare - 95310 St Ouen l'Aumone relatif à la gestion piscicole de 7 bassins - inventaires pluriannuels pour un montant de 24 350 € HT.

*Le Comité syndical prend acte des décisions du Président à compter juin 2011.*

-----

## **1 – AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

*Rapporteur : B. DECAUX*

Le Préfet, par courrier du 12 juillet 2011, a saisi les collectivités de l'Essonne afin que chacune donne un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale par délibération avant le 21 octobre 2011.

Le document présenté par le Préfet se décompose en :

- a. Une série de cartes présentant l'état actuel,
- b. Un schéma et des cartes présentant les propositions de regroupement de Syndicats,
- c. Une liste des Syndicats dont la disparition est envisagée

### **Charmoise**

Le document n'évoque aucune solution pour les communes de la Charmoise. Celles-ci restent « orphelines » en blanc sur les cartes.

Aussi, le schéma de cohérence territoriale ne prend pas en compte les demandes expresses d'adhésion au SIVOA des 4 communes concernées, ni l'ensemble des délibérations favorables des membres du SIVOA (tableau joint).

### **Erreurs matérielles d'illustration sur les cartes :**

- Carte « Compétence assainissement transport » :
  - La commune de St-Jean de Beaugard est indûment rattachée au SIVOA
  - Les communes d'Avrainville, Guibeville, Marolles en Hurepoix n'apparaissent pas dans le périmètre du SIVOA.
- Carte « Compétence assainissement «épuration» : mêmes remarques que la carte précédente
- Carte « Gestion des cours d'eau » :
  - La commune d'Arpajon n'apparaît pas clairement comme rattachée au SIVOA
  - Les communes de Bruyères-le-Châtel, Breuillet, Ollainville, Egly, Boissy-sous-St-Yon apparaissent rattachées au SIVOA alors que la compétence « cours d'eau » du SIVOA ne s'exerce pas sur leur territoire.

-----

Guy BRACHET rappelle qu'il s'est abstenu précédemment et souhaite s'abstenir de nouveau dans ce débat. En effet, il rappelle que la Charmoise est un cours d'eau affluent de la Rémarde, cette dernière étant prochainement gérée par le SIVSO. La cohérence des bassins versant n'apparaît pas si le SIVOA gère ce cours d'eau.

Bernard DECAUX précise que les premiers débats sur les regroupements de Syndicat avaient soulevé une hypothèse de travail qui était la fusion complète des Syndicats de l'Orge (SIVOA, SIVSO, SIRA...). Pascal FOURNIER ainsi que Madame BOZONNET avaient proposé qu'un groupe de travail puisse approfondir ce sujet. Monsieur DELAUNAY, Président du SIVSO, s'est opposé à ce projet. Par ailleurs, lors des premiers échanges en séances de travail sur le SDCI, Monsieur DELAUNAY avait indiqué qu'il prenait acte des choix des communes de la Charmoise.

***Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 2 abstentions, autorise le Président à signer une délibération favorable sous réserve :***

- ***de l'intégration de la Charmoise conformément aux délibérations concordantes de toutes les collectivités concernées,***
- ***de la correction des erreurs existantes sur les cartes.***

## 2 – RAPPORT SUR LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE ANNEE 2010

*Rapporteur : O. THOMAS*

La qualité des eaux de l'Orge et de ses affluents reste pour 2010 encore éloignée des objectifs requis par la Directive Cadre Européenne (DCE) à savoir :

- Le bon état chimique de l'Orge aval à l'horizon 2021,
- Le bon potentiel biologique en 2027.

Comme en 2009, la qualité de l'eau de l'Orge est globalement médiocre. Des points noirs sont notamment à souligner :

- Une dégradation préoccupante des stations de l'amont (Orge à Arpajon, Rémarde à Arpajon, Orge à St Germain-lès-Arpajon) beaucoup plus impactées cette année par le phosphore et les nitrites,
- Une dégradation de l'Orge à Athis-Mons en ce qui concerne la pollution par les nitrites (la forme toxique de l'azote), accompagnée d'une érosion des indices biologiques,

Ces deux points mettent en évidence l'importance des améliorations à produire dans la gestion de l'assainissement, tant en amont qu'en aval.

Du point de vue des flux de pollution, les campagnes de mesures confirment le poids de la contribution de la Rémarde et de l'Yvette dans les charges polluantes. La campagne de décembre 2010 est atypique avec une charge en azote plus que doublée par rapport aux autres années sur la Rémarde en amont d'Ollainville, couplée à une augmentation de la charge entre l'amont en aval de la STEP d'Ollainville. Ce résultat, propre à la campagne de décembre par temps sec, met en évidence des dysfonctionnements ponctuels des systèmes d'assainissement, qui peuvent échapper aux échantillonnages, et qui impactent néanmoins l'Orge aval sur tout son linéaire.

En ce qui concerne les pesticides, on note une amélioration sur le diuron (non dépassement des seuils de la DCE) et une réduction des concentrations moyennes en glyphosate. Toutefois, on détecte encore d'importants pics de glyphosate sur l'Orge à St-Germain-lès-Arpajon, sur la Boëlle St-Michel aval et sur l'Orge à Viry-Châtillon. Les communes et les autres acteurs des bassins versants alimentant ces zones doivent renforcer leur vigilance vis-à-vis de leurs usages des désherbants.

Concernant les autres micropolluants, on observe toujours un déclassement par les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques).

Quelques points positifs sont enfin à souligner pour cette année 2010. On observe ainsi une meilleure oxygénation et une charge en phosphore réduite sur le secteur concerné par l'affaissement des clapets Guippereux, Souchart et Vaucluse (secteur St-Michel s/Orge-Villemoisson s/Orge). Par ailleurs, le bon état biologique de l'Orge à Brétigny s/Orge est confirmé (pour la deuxième année consécutive) et la qualité de la Sallemouille aval s'améliore nettement. Plus globalement, la stabilité des indices biologiques sur l'Orge, voire leur amélioration sur les zones récemment réhabilitées ou reconnectées doit encourager la poursuite des efforts de renaturation entrepris par le Syndicat de l'Orge aval.

-----

Guy BRACHET rappelle que les événements de froid et de neige de décembre 2010 ont conduit à des dysfonctionnements de la station d'épuration du Moulin Neuf dont les systèmes ne permettent pas un traitement correct au dessous de 12°C. Toutefois, le problème majeur à résoudre, qui est à l'origine de ces



dysfonctionnements, est la présence massive d'eaux parasites dans les collecteurs. Il faut que tous les acteurs s'attèlent à leur réduction.

François CHOLLEY souhaite que les rapports annuels sur la qualité des eaux des différents Syndicats soient présentés et confrontés afin que chacun puisse agir de manière ciblée.

*Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2010 sur la qualité des eaux superficielles du bassin de l'Orge aval.*

### **3 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

*Rapporteur : F. CHOLLEY*

Les membres du conseil syndical sont invités, comme chaque année, à tenir leur débat d'orientation budgétaire afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion pour les membres du conseil syndical d'examiner l'évolution des budgets rivière, assainissement et régie, en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, de débattre des projets d'investissement, de la stratégie financière du Syndicat et de ses recettes (redevance assainissement, participations des communes ...).

-----

### **BUDGET RIVIERE**

Paul MEIGNAN demande quelle est l'ampleur envisagée lorsqu'il est évoqué une «légère» hausse de la participation des communes.

François CHOLLEY précise qu'en l'absence du montage complet du budget, la légère hausse pourrait se traduire par une hausse comprise entre 1 % et 3 %.

A Delphine ANTONNETI qui demande des précisions sur la taxe eaux pluviales, François CHOLLEY indique que la réflexion n'est pas encore amorcée puisqu'un premier débat aura lieu au prochain Bureau. Il s'agit d'une taxe que les collectivités peuvent instituer au premier janvier si elles ont délibéré avant le 1<sup>er</sup> octobre précédent. Au SIVOA, l'éventuelle taxe pourrait être proposée au premier janvier 2013. Toutefois, il ne s'agit que d'une hypothèse, de nombreux aspects étant à approfondir telles que les modalités de perception, l'assiette retenue, l'organisation entre collectivités ...

Claude PONS s'interroge sur notre niveau d'emprunt et notre fragilité dans le contexte actuel des débats sur les dettes des pays et des collectivités.

François CHOLLEY rappelle que le SIVOA a un niveau d'endettement très raisonnable et maîtrisé. Il est mieux préservé que bon nombre d'autres collectivités.

A la demande de Delphine ANTONNETI, François CHOLLEY évoque le dispositif de mise à disposition par la Caisse des dépôts de 3 milliards de crédits au bénéfice des collectivités afin de les aider à faire face à la raréfaction des prêts consentis par les banques. Le Syndicat ne devrait pas avoir à faire appel à ce dispositif.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Concernant les fluctuations annuelles de volumes d'eau consommée, Delphine ANTONNETI indique qu'il s'agit d'un épiphénomène souvent lié à des règles comptables de report ou de versement. Il ne faut pas en faire une lecture directe.

François CHOLLEY souligne que la tendance globale à la baisse des volumes consommés sur plusieurs années, correspond aux tendances qui se dégagent en France.

Bernard DECAUX souligne également que les évolutions ne sont pas homogènes à l'intérieur même du territoire du Syndicat. Une lecture globale par tendance est nécessaire.

*Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des trois débats d'orientation budgétaire – Rivière, Assainissement, Régie – afin de préparer le budget 2012.*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 15.

Le Secrétaire

Le Président

F. CHOLLEY

B. DECAUX

## ANNEXE AU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 OCTOBRE 2010

### Manifestation Phyt'Eaux Cités - jeudi 20 octobre 2011 - Usine de Choisy-le-Roi

- Remise de trèfles Phyt'Eaux Cités 1
- Signature de la charte Phyt'Eaux Cités 2

Le SIVOA est le mobilisateur territorial de l'Orge aval et à ce titre, joue un rôle d'animateur de son territoire et facilite la mise en œuvre des actions de Phyt'Eaux Cités. Le territoire concerné par le Syndicat de l'Orge est de 29 communes. 27 d'entre elles ont adhéré à ce dispositif.






Quatre communes du territoire ont obtenu les 4 pétales du Trèfle Phyt'Eaux Cités dont 3 n'utilisent plus du tout de produits : St Germain-lès-Arpajon, Brétigny s/Orge, Longpont s/Orge.

L'ensemble des communes adhérentes a largement abaissé ses consommations de produits phytosanitaires (-52%). Les espaces traités ont diminué de 33% en surface.

Les résultats sont visibles dans nos cours d'eau (de -25% à -50% en concentration de produits).

L'action ne s'arrête pas là et la culture du « 0 produit phytosanitaire » doit continuer d'être l'orientation principale des communes et communautés. Le Syndicat est aussi le lieu de cette culture où les échanges entre communes et communautés sont favorisés afin que les expériences des uns enrichissent celles des autres. Ces échanges pourront être extrapolés au territoire amont dans le cadre du dispositif Phyt'Eaux Cités II.

### Tableau de remise des Trèfles

Trèfles attribués					
<b>SIVOA</b>	Boissy-sous-Saint-Yon	Sainte-Geneviève-des-Bois	Athis-Mons, Egly, Bruyères-le-Châtel, Grigny (CALE), Linas, Morsang/O, Ollainville, Villemoisson-sur-Orge, Viry-Châtillon (CALE)	Arpajon, Breuillet, Fleury-M, La Norville, La Ville-du-Bois, Le Plessis-Pâté, Leuville/O, Marcoussis, Monthéry, St-Michel/O, Savigny/O, Villiers/O	Brétigny-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Saint-Germain-lès-Arpajon
<b>SIAHVV</b>	CA du Plateau de Saclay, Gometz-la-Ville, Orsay, Senlis	Dampierre-en-Yvelines, Epinay-sur-Orge,	Boullay-IT, Châteaufort, Chevreuse, Chilly-M, Gif/Y, Les Molières, Magny-l-H, Morangis, Palaiseau, St-Aubin, St-Rémy-lès-C	Bures-sur-Yvette, Gometz-l-C, Nozay, Villejust	Ballainvilliers, Champlan, Choisel, Les Ulis, Longjumeau, St-Forget, Saulx-IC, Villebon/Y, Villiers-le-Bâcle
<b>SEDIF</b>		Ris-O, Thiais	Ivry-sur-Seine, Orly	Choisy, Vitry/S	
<b>LDE</b>			CA Evry Centre Ess.	Evry	
	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>13</b>